

DÉSIGNATION D'UNE ÉQUIPE D'AUTEURS DE PROJET POUR UNE MISSION D'ÉTUDE ET DE SUIVI DE MISSION D'AUTEUR DE PROJET : LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTIDISCIPLINAIRE ET L'AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS AU LIEU-DIT SQUARE DE L'ACCUEIL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « CONSCIENCE »

V+ / Hbaat



02.04.24

Pouvoir adjudicateur

Cellule Marchés Publics
Commune d'Evere
Square Hoedemaekers 10
B - 1140 Evere
pthomas@evere.brussels

Mandataire

Architecture
SM V+/Hbaat
Rue le Lorrain, 82
B - 1080 Bruxelles
data@vplus.org
t + 32 (0)2 428 38 79

Sous-traitants

Stabilité
SEA
Techniques Spéciales
Coordination Sécurité-Santé
DETANG
PEB
DETANG

Note d'intention (Document E)

NOTE D'INTENTION (DOCUMENT E)

1. PHILOSOPHIE DU PROJET

2. NOTES TECHNIQUES

- STABILITÉ

- TECHNIQUES SPÉCIALES

- DURABILITÉ

- ACCESSIBILITE ET GENRE

3. ESTIMATION ET MÉTHODOLOGIE DE MAITRISE DU BUDGET

4. PARTICIPATION CITOYENNE

5. PLANNING PREVISIONNEL



Plan d'implantation



Photos de maquette

1. Philosophie du projet

COMPRÉHENSION DE LA MISSION

Le projet vise à mettre en œuvre une des opérations majeures du Contrat de Quartier Conscience : construire un équipement, apte à accueillir des activités culturelles, associatives et sportives, qui soit exemplaire dans sa générosité et son évidence d'appropriation par des publics diversifiés. Le bâtiment proposera une forte interaction avec l'espace public dont les aménagements actuels pourront être optimisés et amplifiés afin d'en intensifier la végétalisation, la gestion des eaux et la fonction d'îlot de fraîcheur. Il s'agira de proposer un projet qui affirme le Square de l'Accueil comme une porte d'entrée à la Commune d'Evere et soit emblématique de sa politique d'aménagement du territoire. Le projet sera co-construit dès sa conception à travers un processus participatif avec les acteurs locaux, les écoles et les associations.

Un espace vert qui accueille un bâtiment.

Le Square de l'accueil est un des rares espaces ouverts de taille conséquente de cette partie d'Evere. Une ouverture née suite à la démolition d'un îlot d'habitation qui est aujourd'hui inscrit durablement dans l'imaginaire des habitants. Un espace public potentiel apte à répondre au manque d'espaces de cohésion sociale du quartier et aux défis climatiques en cours.

Notre proposition cherche à inscrire le nouveau bâtiment en symbiose avec le vide qui l'entoure. Le cadre non bâti n'est pas considéré comme un avant plan mettant en scène le nouvel édifice mais un milieu qui englobe, abrite et participe du caractère de l'architecture. L'architecture appelle à poursuivre l'aménagement de l'espace vert et des voiries alentours. La construction est retenue dans son gabarit. Le bâtiment soutient, prolonge et étend les activités de l'espace public.

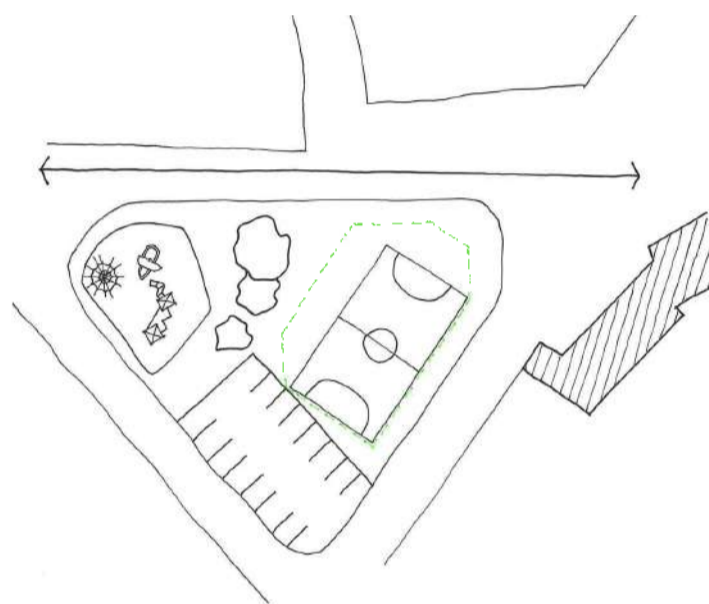
Une implantation qui soutient l'existant

L'implantation du futur projet est tenue par le respect des contraintes spécifiques du site dont entre autres : le parking existant dont la réduction ou la suppression est à évaluer dans le cadre de la participation, la plaine de jeux récemment aménagée, la volonté de doter l'équipement d'une terrasse au sud-ouest mais aussi les grandes perspectives depuis l'avenue Notre Dame et la chaussée de Haecht. Le projet est également déterminé par les dimensions strictes de la salle de sport (19x32mx7m de haut).

Nous choisissons de positionner la salle de sport parallèlement à la rue Deknoop. Ceci permet de situer une épaisseur de bâtiment contenant des fonctions actives vers la plaine de jeux existante et l'avenue Notre Dame. Les limites du volume sont ensuite taillées afin de multiplier les façades et les accroches à l'espace public et de limiter la surface construite.

Le plus petit volume possible.

Le volume de la salle de sport est enterré de moitié. Ceci permet de proposer un bâtiment dont le gabarit tient du soubassement compact; un ample rez-de-chaussée poreux. Ce niveau de corniche bas permet de ne pas porter ombrage aux logements voisins et conforte l'idée d'une construction qui s'efface et conserve les qualités du vide actuel. Ce socle, découpé par de larges ouvertures donnant à voir les multiples activités de l'équipement, est surmonté d'un volume rectangulaire qui accompagne le tracé de l'avenue Notre Dame. Le volume de l'étage est placé en retrait afin de ne pas impacter le voisinage et d'offrir une toiture terrasse accessible tant depuis l'intérieur du bâtiment que depuis l'espace public.



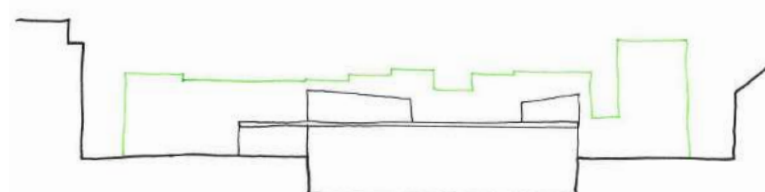
Le projet s'implante en tenant compte du parking, de la plaine de jeux et des perspectives lointaines depuis l'Avenue Notre Dame



Le bâtiment préserve dans son implantation, son gabarit et son expression le généreux vide végétal du Square de l'Accueil



L'espace public est prolongé dans et sur l'équipement



La salle semi-enterrée assure un gabarit réduit plus bas que les bâtiments voisins



Vue depuis la plaine de jeux existante

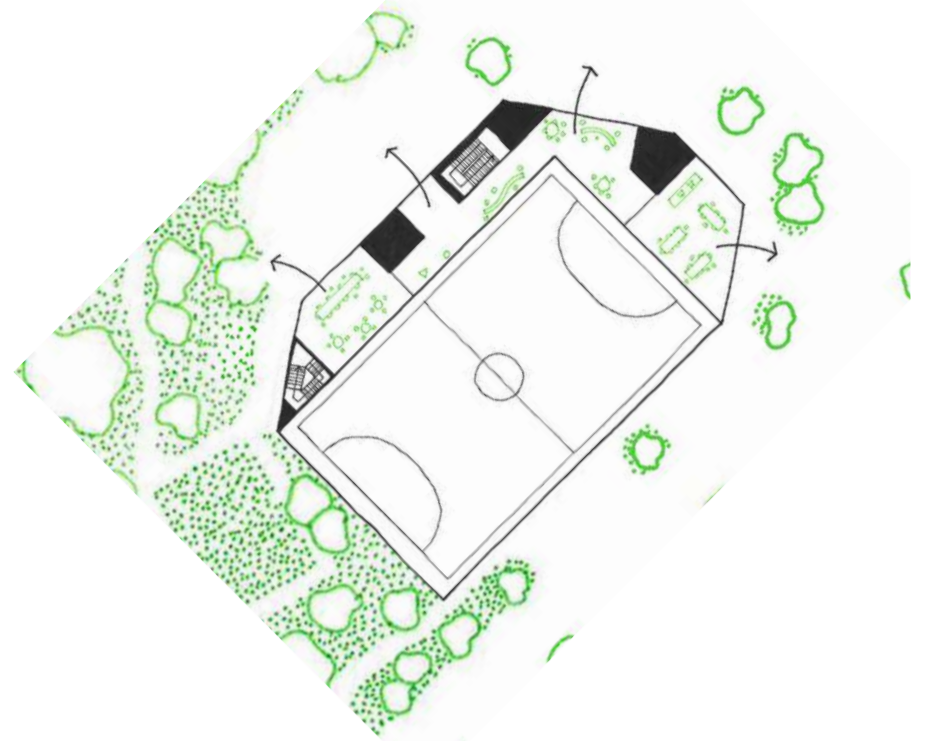


Vue depuis l'avenue Notre Dame

Modestie et adresses multiples.

Par l'organisation du plan et le gabarit modéré nous avons choisi de ne pas rendre explicite la présence du volume important de la salle de sport. C'est aussi une manière de ne pas faire dominer un programme (le sport) et un public (les sportifs) sur les autres activités accueillies par l'équipement (associatives et culturelles). Un bâtiment dans lequel la multiplicité des activités et des usagers sont unis par une expression extérieure cohérente. Le volume présente ainsi des façades homogènes qui, en fonction des orientations, permettent des interactions différentes entre activités intérieures et environnement.

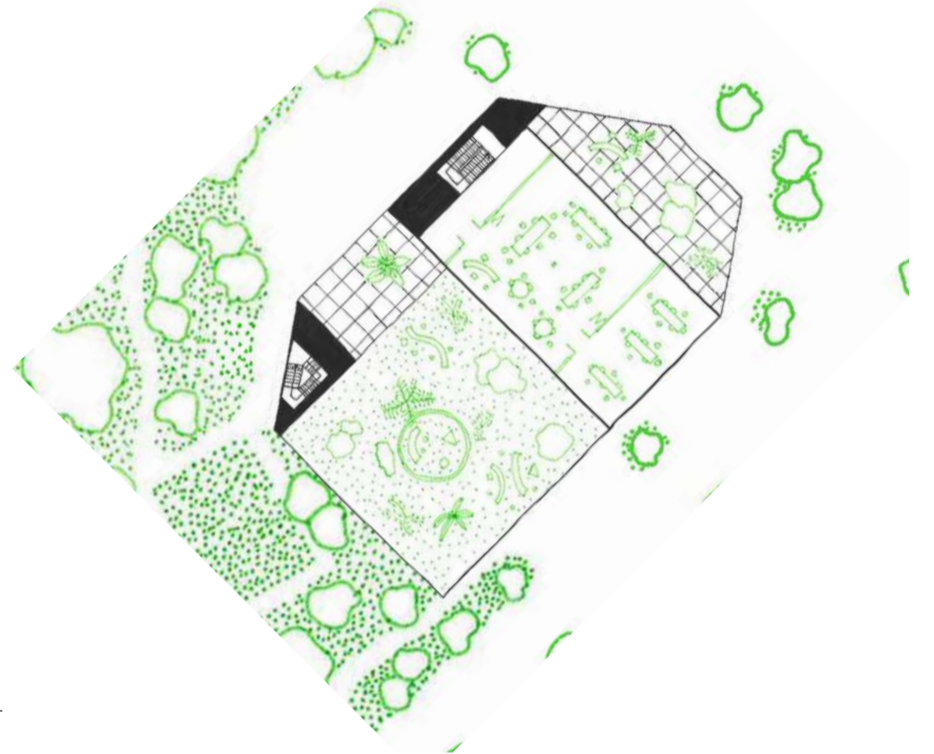
Au rez-de-chaussée l'accès principal à l'équipement est orienté vers la chaussée de Haecht là où se trouve le flux le plus important de circulation et les arrêts de transports publics. Une salle polyvalente de 60m² pouvant servir de cafétéria est ouverte vers la plaine de jeux et le soleil du soir, une autre de 75m² s'adresse au carrefour de l'avenue Deknoop et Notre Dame. Dans le volume de l'étage sont rassemblés les autres salles qui bénéficient à cet endroit d'une vue dégagée, d'un accès au toit terrasse et de la discrétion nécessaire à certaines activités.



Plan schématique du +00
Des activités intérieures en
interaction avec l'environnement.

Une spatialité riche, une organisation évidente.

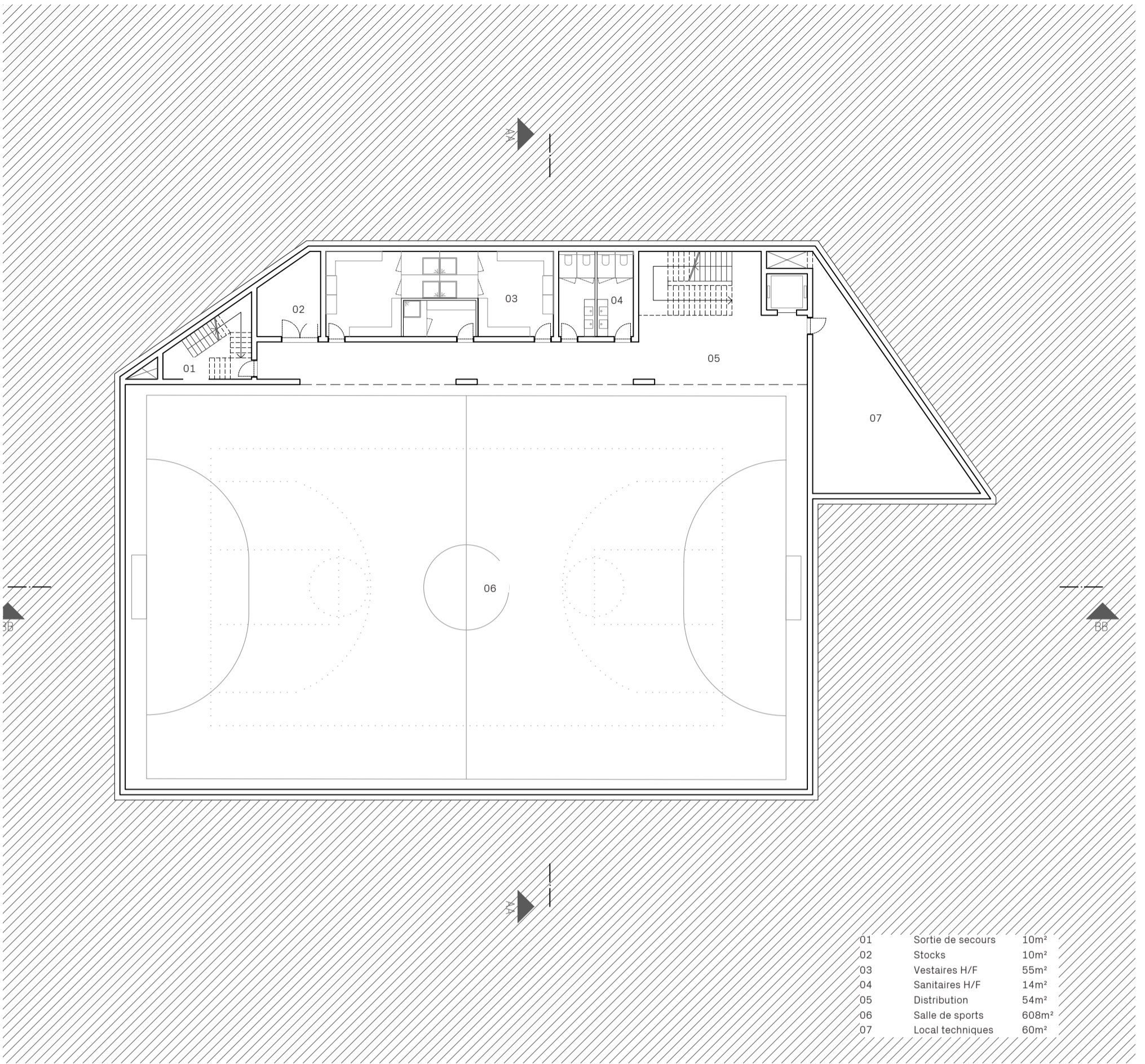
La distribution du bâtiment se veut à la fois lisible et spatialement riche. Le public est accueilli par un hall qui se déploie autour de la salle de sport. Toutes les pièces du rez-de-chaussée offrent des vues plongeantes sur le terrain de sport. Le comptoir d'accueil, qui sert également de bar et la première salle polyvalente qui pourra se muer en cafétéria donnent directement sur une terrasse extérieure orientée sud-ouest. Un espace de détente informel prolonge le hall vers l'avenue Notre Dame, il précède une autre salle de 70m² orientée vers l'entrée de l'école Clair Vivre. L'étage est accessible par une cage d'escalier éclairée naturellement et un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Il se présente comme un vaste plan libre de 270m² pourvu de cloisons légères et mobiles. Ceci assure à cet espace une grande polyvalence et un accès privilégié à la toiture terrasse.



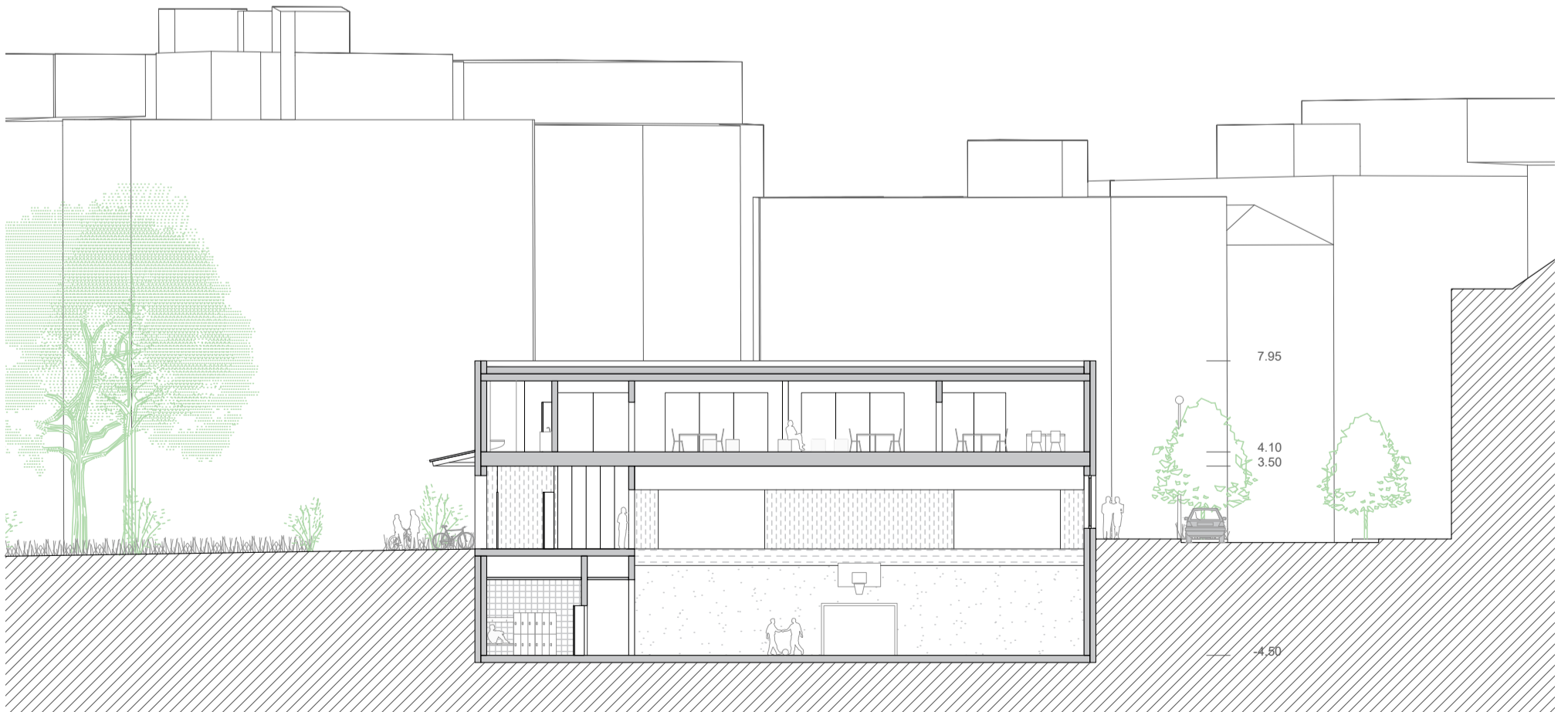
Plan schématique du +01



Vue de la salle polyvalente pouvant servir de cafétéria vers le bar/accueil.
Sur la gauche la vue plongeante sur la salle de sport.



Plan du -01

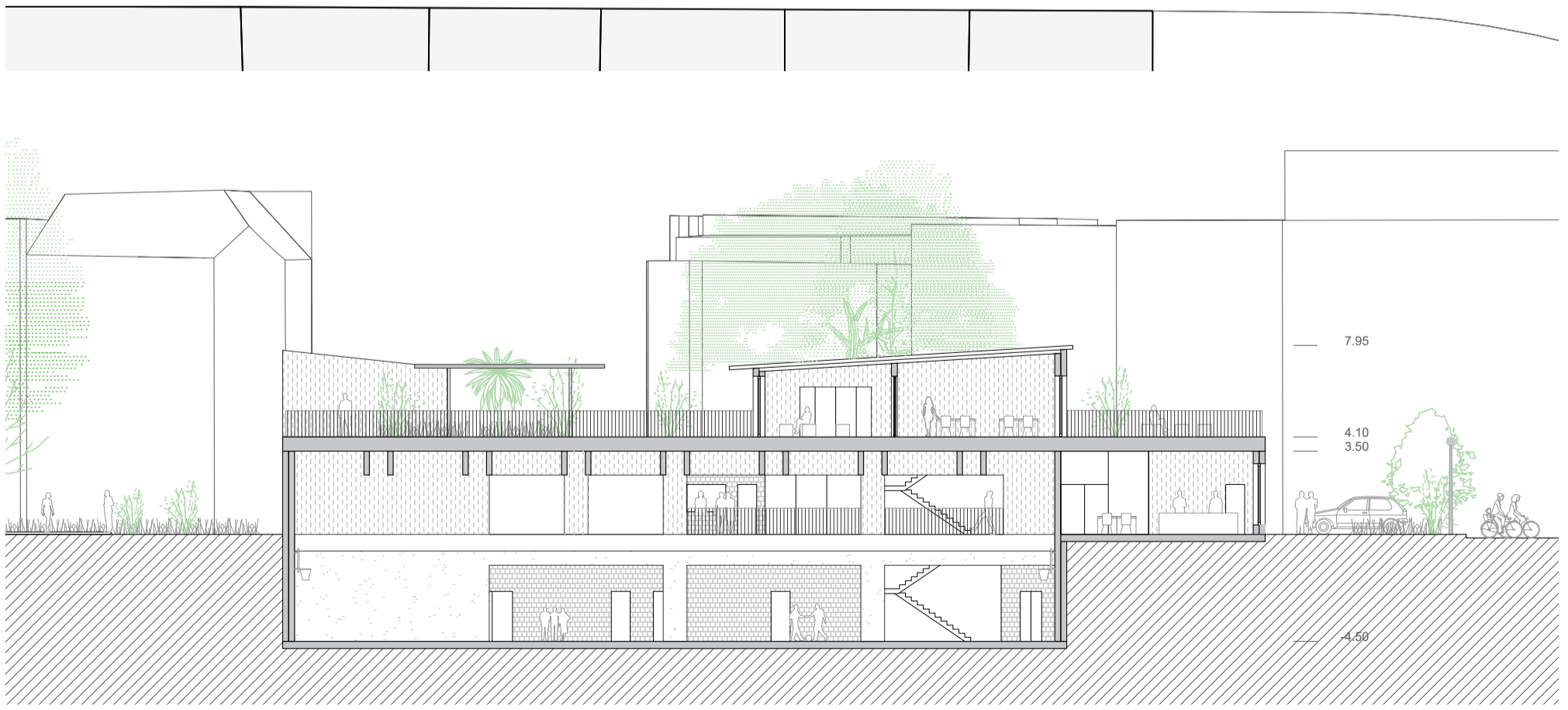


Coupe AA



01	Distribution	54m ²	13	Sanitaires	5m ²
06	Salle de sport	608m ²	14	Stock	5 m ²
08	Salle polyvalente	60m ²	15	Salle polyvalente	70m ²
09	Bar/Accueil	12m ²			
10	Sas	12m ²			
11	Distribution	50m ²			
12	Espace de détente	40m ²			

Plan du +00

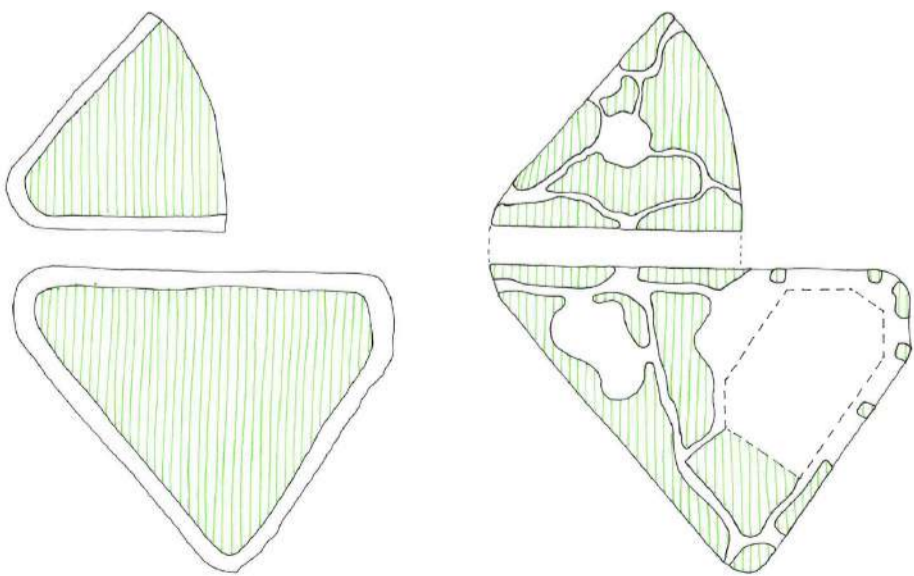


Coupe BB



Plan +01

Grote Markt Tienen - 51N4E Plantenhoegd

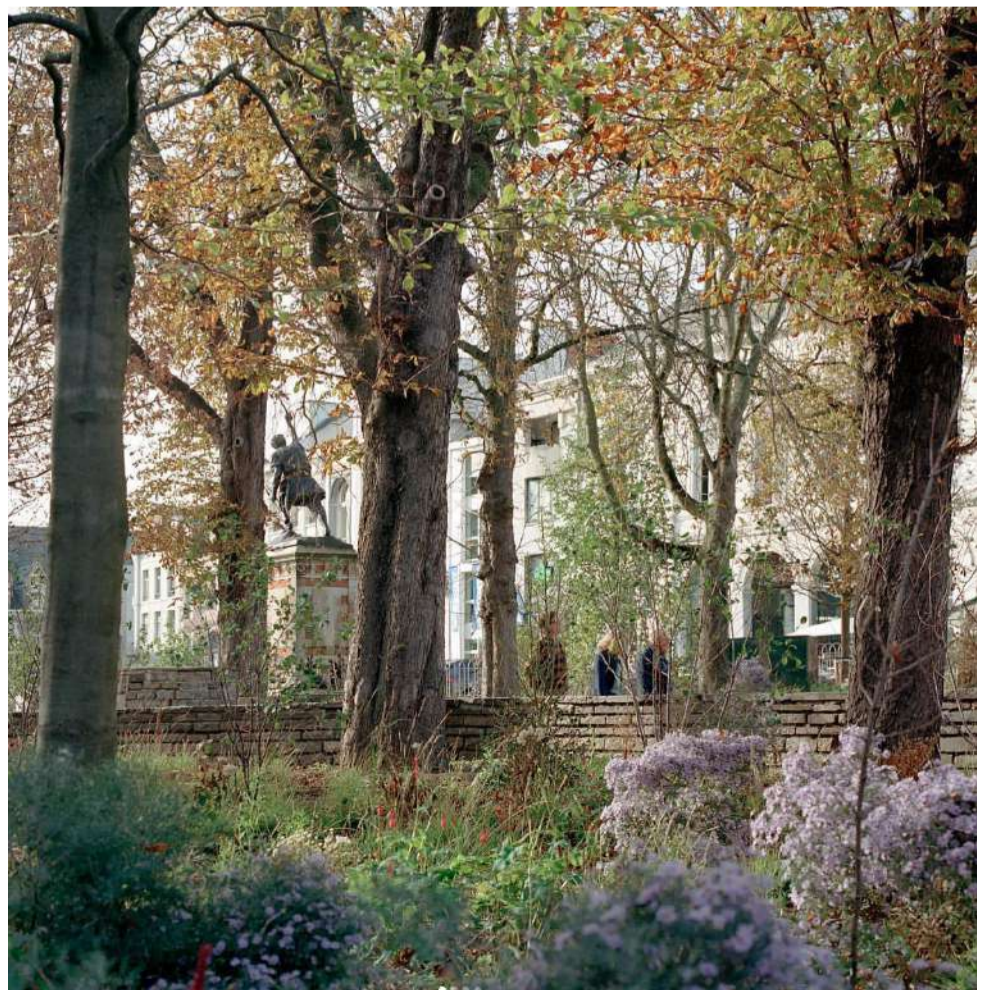


Un îlot résiduel

L'espace ouvert actuel est résultant de l'îlot démolì, un terrain encore cerné par des trottoirs étroits/

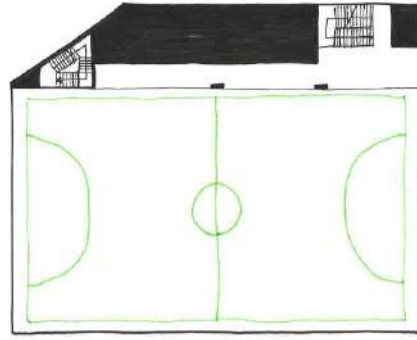
Une oasis urbaine

La proposition étend l'espace vert sur les trottoirs périphériques et propose un parc traversé par des cheminements multipliant les sous espaces paysagers.

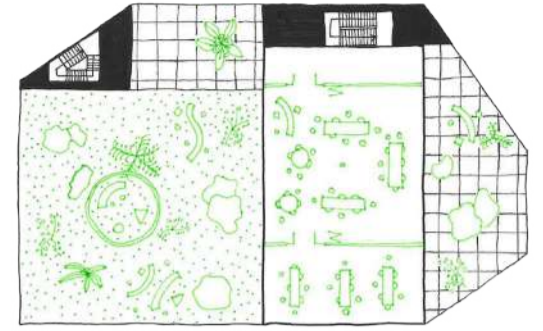


Une toiture accessible et évolutive.

Le cahier des charges demande une toiture accessible et renforcée afin d'y permettre l'accueil d'activités publiques. L'activation de cette toiture et son accès à tous sont facilités par le gabarit réduit du bâtiment. La toiture terrasse est positionnée à moins de 5 mètres du sol. Un escalier extérieur est installé sur la façade d'entrée à proximité de la plaine de jeux. Cet escalier est inscrit dans un volume clos afin d'en faciliter le contrôle d'accès. Le cahier des charges demande une toiture supportant une charge de 500kg/m². Nous proposons d'augmenter cette charge à 600kg/m². Cette modification a des implications limitées sur la structure mais multiplie les possibilités d'usages. Toiture terrasse pouvant accueillir un public important, couverture végétalisée intensive, bacs de plantations conséquents mais aussi la possibilité de l'ajout d'un étage additionnel. Ces variantes seront l'objet du processus de participation avec les citoyens et les associations.



Salle de sport - Mini foot, basket, Handball



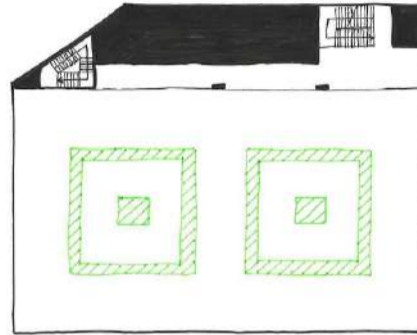
Toiture extensive - 2 salles polyvalentes

Une oasis urbaine

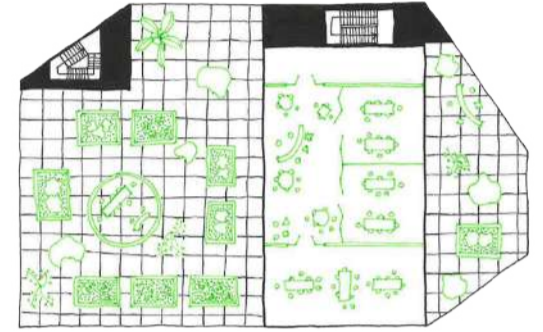
La projet est implanté de manière à respecter les aménagements extérieurs actuels du Square de l'Accueil (plaine de jeux, parking, majorité des arbres). Cependant il est évident que le Square, confirmé dans sa fonction d'espace public et doté d'un nouvel équipement, mérite un aménagement paysager plus ambitieux. Nous proposons donc une vision qui, bien que non comprise dans le présent budget, permettra d'entamer un processus d'échanges avec les multiples d'acteurs concernés par le dessin de l'espace public.

Comme expliqué en amont le choix est d'inscrire le futur bâtiment dans un milieu plus que de s'imposer à lui. Nous concevons l'espace vert comme une oasis urbaine qui offrirait un espace de dépaysement par sa végétalisation importante. Outre cette atmosphère verdoyante il s'agit aussi d'offrir un lieu qui réponde aux enjeux environnementaux et climatique par son apport en biodiversité, sa capacité à gérer les eaux de pluie, son rôle comme îlot de fraîcheur et son apport éducatif et nourricier.

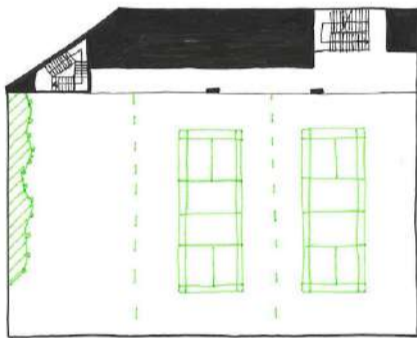
L'espace ouvert actuel est issu de la démolition d'un îlot. De ce fait les cheminements piétons se font encore en périphérie le long de trottoirs étroits. Nous proposons d'élargir la surface perméable en regagnant la largeur des trottoirs. Les cheminements ne sont plus périphériques mais traversent par des sentiers arborés l'espace vert. Par cette inversion des cheminements, les traversées depuis le voisinage directe sont intensifiées. L'espace n'est plus contourné mais sillonné par les piétons.



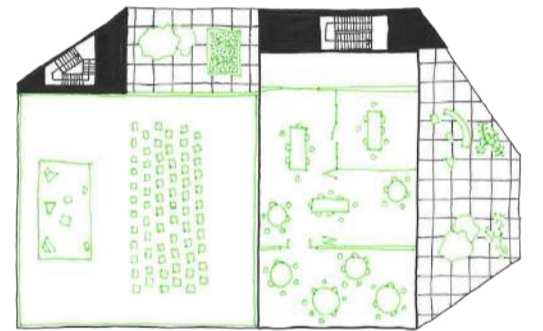
Salle de sport - 2 zones d'arts martiaux



Toiture terrasse et bacs - 3 salles polyvalentes



Salle de sport - 2 zones de badminton + 1 d'escalade



Toiture construite - 4 salles polyvalentes



Vue sur la salle de sport

2. NOTES TECHNIQUES

STABILITÉ

INFRASTRUCTURE

Pour l'instant, nous n'avons aucune information sur l'état des sols nous supposons un sol traditionnel. Le décaissement de la salle permet de soustraire une charge importante sur sol. Ceci ajouté aux choix d'une construction mi-lourde permettra de limiter les fondations. Sur base d'un sol de portance correcte nous proposons un radier en béton. Ce radier permet également de traiter l'étanchéité de la dalle de sol. Les murs périphériques sont prévus en prémurs d'une épaisseur de 30cm pour gérer les poussées de terre et l'étanchéité latérale.

SUPERSTRUCTURE

Le bâtiment est conçu, pour sa base, comme une construction mi-lourde composée d'une ossature en béton et d'un remplissage en blocs de chanvres ou de terre comprimée. Le choix du béton est une équation économique au vu des grandes portées de la salle de sport et de la surcharge de la toiture terrasse. Les poutres en béton préfabriquées sont rapprochées (2m) afin de permettre que les planchers soient réalisées en bois massifs. Ceci permet de limiter le second oeuvre dont les faux plafonds. Le choix du béton préfabriqué permet de garantir un montage rapide tout en minimisant le volume de transport. Les éléments de la structure sont répétitifs ce qui facilite la préfabrication des éléments. Seules les fondations et la dalle sur sol sont coulées sur chantier ce qui limite également le temps de mise en oeuvre. Les éléments en béton sont donc utilisés là où ils sont indispensables. De plus, ils seront basés sur un ciment à faible teneur en carbone CEM III, b, ce qui permet de réduire 30% des émissions de CO² par rapport à l'utilisation de clinker de ciment Portland traditionnel. Les poteaux en béton préfabriqué sont livrés sur deux étages et sont d'abord mis en place. La géométrie des poteaux permet un montage facile.

Une alternative en tout en ossature bois est chiffrée en option. Cette variante est plus chère tant par le prix plus élevé du bois mais impose aussi d'augmenter la hauteur du rez de +-1m vu la taille plus importante des poutres principale en bois.

Vu le choix de permettre une grande évolutivité de la construction en toiture et son éventuelle extension sur la toiture terrasse, nous avons porté la capacité portante du toit à 600kg/m². La structure du volume en toiture est conçue comme une construction modulaire et préfabriquée en poteau poutre en bois. La toiture en légère pente est réalisée sous la forme d'une ossature traditionnelle en bois avec isolation soufflée intégrée en cellulose.

TECHNIQUES SPECIALES

Conception énergétique

La méthodologie proposée s'inscrit dans la logique de développement durable et applique dans l'ordre (ordre d'efficacité économique) les trois principes suivants :

- La réduction des besoins énergétiques à la base;
- L'utilisation rationnelle de l'énergie par le recours à des systèmes performants;
- La production énergétique alternative voire renouvelable;

Coûts énergétiques d'exploitation

La méthodologie appliquée vise à optimiser les installations afin de réduire leur consommation en énergie primaire résiduelle (pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les auxiliaires). Dans un second temps, ces consommations résiduelles sont compensées par une production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, solaire thermique et PAC).

PEB

Le bâtiment respectera la réglementation PEB en vigueur en date du dépôt du permis en région bruxelloise.

Les performances des différentes parois seront les suivantes :

- Les toitures seront isolées pour atteindre U max de 0,12 W/m²K;
- Les façades extérieures seront isolées pour atteindre U max de 0,12 W/m²K;
- L'ensemble des châssis seront performants (Uv max de 1,0 W/m²K);
- Les dalles sur sol seront isolées de façon à atteindre U max de 0.24W/m²K;

Chauffage

La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sera assurée par deux pompes à chaleur, une pour le chauffage une autre pour l'eau chaude sanitaire de façon à adapter au mieux la puissance aux besoins réels (notamment en période estivale : ECS uniquement).

Le régime de température (45°-35°) pour le chauffage permettra d'optimiser le rendement de la PAC et la chaleur sera diffusée par l'air dans la salle de sport de façon à éviter tout corps de chauffe, et par des radiateurs basse température dans les autres locaux. La production de chaleur sera prioritairement assurée par des panneaux solaires thermiques. La consommation électrique des pompes à chaleur sera partiellement compensée par des panneaux solaires photovoltaïques placés sur la toiture (environ 200m²)

Ventilation

La ventilation de l'ensemble des locaux sera réalisée par une ventilation mécanique contrôlée à double flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait à haut rendement (>85%) – système D avec échangeur à roue. Ce système permettra également en période estivale de profiter de la fraîcheur de la nuit en mode night-cooling pour rafraîchir les locaux.

Electricité

L'ensemble des appareils d'éclairage seront équipés de lampes LED et ceux des parties à usage intermittent (vestiaires, couloirs, sanitaires...) seront commandés par des détecteurs de présence. La toiture principale sera équipée de panneaux photovoltaïques.

Gestion des eaux de pluie et sanitaires :

Les eaux de pluies de la toiture principaux seront recueillies dans une citerne, permettant leur réutilisation pour l'alimentation des WC, celle-ci fera également office de bassin d'orage. Les différents accessoires et robinetterie seront équipés de limiteurs de débits afin de contenir les consommations en eau de ville et eau chaude sanitaire.

DURABILITE

Architecture pérenne

La notion de durabilité est à la fois multiple et évolutive. Dans le champ de l'architecture, il existe une forme de responsabilité littérale vis-à-vis de cette notion. Les bâtiments doivent durer dans le sens premier du terme. Cette forme de pérennité inclut la capacité des espaces à accueillir positivement les changements de programme dans le temps long de leur existence. Elle touche aussi à la dimension constructive et technique qui doit résister au temps qui passe par la qualité de mise en œuvre et la fiabilité des matériaux. Elle exige des bureaux d'études un travail sur la simplification et la réduction des systèmes techniques embarqués dont la complexité et l'obsolescence sont source de nombreuses déconvenues dans les bâtiments récents. Notre projet appartient à cette forme de durabilité qui tient moins à une forme de neutralité prétendument flexible qu'à une forme de stabilité accueillante et généreuse qui s'inscrit dans les esprits et perdure de ce fait au-delà des modes et des usages passagers.

Choix des matériaux

Une ossature stable et préfabriquée.

Le bâtiment est conçu comme un squelette pérenne dont les éléments de second œuvre sont réduits au maximum. Le soubassement et la structure du rez-de-chaussée sont réalisés sous la forme d'un assemblage de pièces préfabriquées en béton. Le béton est choisi pour sa capacité à encaisser les usages exigeants du programme. Il est cependant utilisé avec parcimonie. Cette mise en œuvre préfabriquée accélère le processus de montage élément crucial de la bonne cohabitation sur un site utilisé comme espace public. L'étage supérieur est réalisé en structure bois dans une mise en œuvre simple assurant une grande polyvalence au plan et la légèreté suffisante à être superposé à la salle de sport.

Un second œuvre biosourcé et local.

Dans cette ossature primaire, les éléments secondaires sont choisis dans une gamme de produit à la fois vertueux en termes de CO₂, aisément démontables et recyclable et d'origine locale. Ainsi l'ossature en béton est remplie par des murs en blocs de chaux chanvres servant à la fois de remplissage, d'isolation et de cloisonnement. Les enduits sont limités.

Des parements et finitions démontables et ouverts au réemploi.

Les façades extérieures sont habillées d'un bardage en bois massif traité à l'aide d'une peinture à l'huile de lin. Le bois pourrait être de source locale. À l'intérieur la flexibilité ouvre à l'usage de matériaux de réemploi tels que les cloisons de bureaux largement disponibles au vu du rythme important de rénovation du secteur tertiaire.

Usage de TOTEM

Les autres matériaux mis en œuvre sont choisis à travers une analyse par le logiciel TOTEM. Nous pensons entre autres aux matériaux de couvertures, isolant de toiture et de sol, etc. TOTEM est un outil belge qui permet d'évaluer l'impact environnemental des bâtiments tout au long de leur cycle de vie et d'optimiser les choix de conception, de manière à réduire l'impact environnemental d'un projet. L'outil TOTEM n'intègre pas la notion de réversibilité des assemblages dans ses calculs. Nous proposons cependant des assemblages permettant un démontage simple et une réutilisation possible des matériaux dans leur fin de vie, favorisant la diminution de l'impact environnemental de ceux-ci. Il est de plus possible de considérer le réemploi de matériaux déjà existants dans la conception d'une composition de parois.

Gestion des eaux de pluie et paysage

D'ici 2040, il fera plus chaud, plus humide et/ou plus sec dans notre pays — les conditions climatiques extrêmes ne seront plus une exception. Comment protéger et utiliser la ville par rapport à ces épreuves et quel rôle l'espace public joue-t-il? Là où l'esthétique et la faisabilité technique déterminent encore trop souvent le processus de conception, nous considérons aujourd'hui que le patrimoine vivant forme le cadre dans lequel il y a lieu de trouver des solutions spatiales qui s'adaptent à ce patrimoine et non l'inverse. L'équipe de conception a l'ambition, le savoir-faire technique et l'expérience pour intégrer ces questions

Une gestion de l'eau intégrée sur l'ensemble du site.

La Région exige de trouver des solutions alternatives au tout à l'égout. Pour répondre à ce défi environnemental principal que pose le site, le projet met en avant, d'une part, une gestion de l'eau naturelle à ciel ouvert visant un retour des eaux de pluie à la nappe phréatique autant que possible et, d'autre part, une gestion de l'eau par infiltration en bassin souterrain. L'infiltration dans le sol perméable et l'eau de ruissellement comme valeur paysagère dans l'espace public sont valorisés et contribuent à la création d'îlots de fraîcheur dans la ville.

Accompagner la biodiversité en ville

Tout aménagement en Région bruxelloise doit pouvoir intégrer les aspects de fonctionnalité écologique et de services écosystémiques. Dans le cadre du projet et selon les ambitions d'aménagement de la toiture terrasse celle-ci constituera un espace paysager basé sur une toiture extensive. Ce rôle dans la biodiversité pourra être étendu dans le cadre du réaménagement du Square de l'Accueil. Les zones de plantation sont choisies en fonction de leur ensoleillement et proposent une taille importante afin de pouvoir garantir une végétation durable. Certaines initiatives citoyennes pourraient voir le jour pour organiser leur installation au cours d'un moment participatif. Dans le cadre de l'aménagement paysager du site, nous souhaitons obtenir le facteur de surface de biotope (FST) le plus élevé possible. Cela signifie que le ratio de la surface écologiquement utile est maximisé par rapport à la surface de la parcelle.

ACCESSIBILITE ET GENRE

Le projet propose une grande accessibilité à toutes et tous non seulement d'un point de vue fonctionnel mais aussi en proposant une architecture inclusive et soucieuse de la diversité des publics.

A cette fin, comme expliqué dans la note de philosophie, le bâtiment affiche une écriture soucieuse de s'intégrer aux constructions environnantes, en forte interaction avec l'espace vert, et propose un imaginaire doux tant dans sa volumétrie que dans ses matériaux.

Cette approche mesurée tient à la fois aux gabarits faibles de l'équipement, dont l'écriture l'affilie à un pavillon, et au choix de ne pas affirmer une fonction au devant de l'autre. Ainsi l'emprise importante de la salle de sport, tant en plan qu'en coupe, est rendue discrète par son intégration dans un volume unitaire, sa position en retrait en plan et son enfoncement partiel dans le sol. Vers l'espace public ce n'est pas la salle de sport mais les fonctions d'accueil et les salles polyvalentes qui sont mises en avant. Des espaces proposant des usages quotidiens bénéficieront d'une ouverture vers l'extérieur lors des beaux jours. Le bâtiment propose d'amples fenêtres sur toutes ses façades assurant une activation et un contrôle social de l'espace public périphérique.

Respecter les différences c'est aussi offrir des degrés de privacité variés. Ainsi les ouvertures de l'étage sont tenues à distances des regards par le retrait des terrasses. Ceci assure discrétion aux activités de l'étage si nécessaire. La salle de sport peut elle aussi être soutirée de la vue par des rideaux intérieurs aisément manipulables par les usagers.

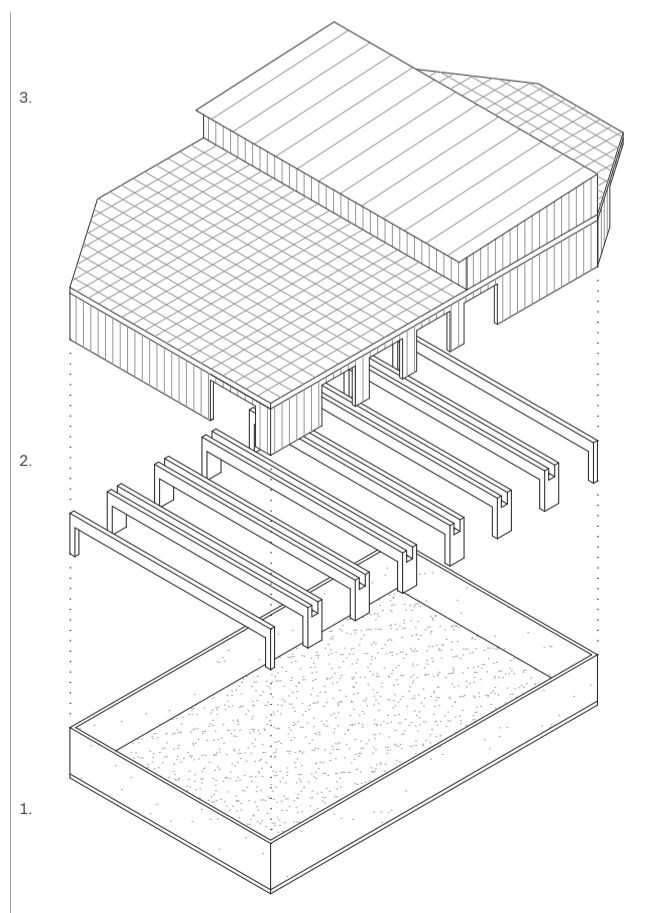
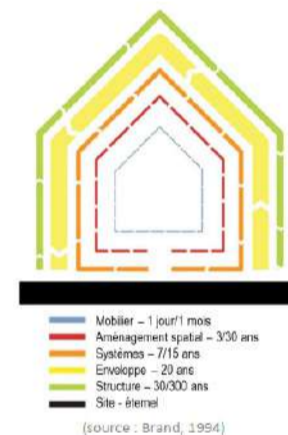
Le bâtiment est entièrement accessible aux PMR grâce à un ascenseur de grande taille. Cet ascenseur facilitera aussi le déplacement de mobiliers et matériel. La terrasse extérieure est accessible par un escalier indépendant ouvert sur l'espace public mais protégé par un portail afin d'en contrôler l'accès. Nous n'avons pas prévu d'ascenseur extérieur qui est une infrastructure coûteuse et fragile. La terrasse est accessible par l'ascenseur intérieur.

Dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée nous avons prévu une cuisine, ce type d'équipement peut permettre l'organisation d'atelier de préparations collectives qui élargissent d'autant les publics. Sur la toiture un local de stockage, des prises d'eau et une petite canopée permettent d'envisager aisément la fonction potagère. Chaque étage est doté de sanitaires dont l'attribution sera discutée avec la commune et les usagers. Nous avons ajouté un vestiaire pour arbitre qui pourra servir pour les PMR.

Cette attention à l'accessibilité est prolongée dans la proposition d'aménagement du square qui est pensé comme un lieu multipliant les sous espaces appropriables et créant une distance protectrice avec les voiries environnantes tout en assurant, par le retécissement de l'avenue Notre Dame, le ralentissement de la circulation automobile. Dans le projet, 7 emplacements de voitures sont conservés à proximité de l'équipement et 25 parkings vélos sont prévus sur le parvis.



Vue sur la toiture terrasse



Ce schéma illustre le dispositif constructif proposé soit

1. Etage enterré en béton.
2. Usage modéré du béton dans les structures primaire du rez en béton.
3. Enveloppe et volume en toiture en ossature bois.

4. PARTICIPATION CITOYENNE

Le programme prévoit un volet spécifique pour la participation citoyenne. Pour assurer la portée et la pertinence de celle-ci, il est crucial de disposer d'une méthodologie mais surtout d'un projet architectural qui intègre des opportunités quant à l'implication active des acteurs locaux.

Nous avons proposé un projet qui répond à l'ambition du pouvoir adjudicateur de rencontrer «l'intérêt général au-delà de tout geste tapageur». Cette forme première d'appropriation par la conception d'un bâtiment soucieux de sa réception positive auprès du public est le socle des initiatives de participation qui seront menées pendant la conception et l'exécution du projet.

SUJETS DE PARTICIPATION

Nous proposons plusieurs sujets en amont ouverts à la participation :

- La programmation des espaces intérieurs.
- L'affectation de la toiture terrasse.
- L'aménagement de l'espace public et la mobilité.
- Les enjeux de constructions durables.

Ces sujets n'excluent pas des échanges aux niveaux d'autres thèmes mais permettront d'organiser les ateliers et discussions à venir.

La programmation des espaces intérieurs permettra d'envisager l'équipement de chaque salle du projet au regard de sa programmation. Cette programmation à ce stade polyvalente et neutre sera affinée lors du processus de participation afin de qualifier les locaux qui, de par leur situation et leur qualité architecturale, offrent des potentialités d'appropriation variées. Il s'agira aussi de mesurer à quel point les espaces et les cloisonnements doivent être modulables et quels sont les équipements de supports nécessaires à cette modularité.

L'affectation de la toiture terrasse consistera à éprouver l'idée initiale d'une toiture potagère portée par le programme de l'appel d'offre. Est-ce que cette affectation, qui exige un collectif organisé, est portée par les habitants ? Est-ce qu'une toiture paysagère demandant un entretien plus ponctuel est préférable ? Est-ce que la fonction potagère serait mieux au niveau du sol ? Est-ce que d'autres usages de la toiture sont souhaités ? Est-ce que des espaces abrités doivent être prévus ? Quels sont les équipements nécessaires afin de garantir les usages attendus du toit ?

L'aménagement de l'espace public et la mobilité concerne l'aménagement du Square dans le cadre du budget initial (la périphérie du bâtiment) et le volet d'interventions qui pourraient s'ouvrir dans le cadre d'un réaménagement élargi de l'espace public. Cette partie est celle qui offre le plus de potentiel d'interaction avec les habitants à la fois sous la forme d'une co-conception du dessin mais aussi d'une implication concrète des habitants dans l'exécution des aménagements qui pourraient faire l'objet de chantiers participatifs en collaboration avec les architectes, des paysagistes et les services communaux. Il nous semble que la nécessité d'un aménagement élargi pourrait être débattue et renforcée par le processus participatif permettant à la Commune d'asseoir son ambition pour le Square de l'Accueil.

Les enjeux de constructions durables sont souvent négligés dans la participation car jugés trop techniques. Nous proposons d'accompagner les usagers futurs tant communaux qu'associatifs afin de vulgariser ces sujets et de permettre que les implications à la fois techniques et financières d'un bâtiment résilient fassent l'objet d'un débat et d'un choix informés. A l'heure où la quête de performance doit accueillir les enjeux d'énergie grise et de pérennité, il est important d'associer les acteurs qui seront les premiers concernés par les implications techniques des choix en termes de durabilité.

MÉTHODOLOGIE DE PARTICIPATION

Partage de connaissance

Nos bureaux ont collaboré à plusieurs projets participatifs (CLTB, logements auto construits, atelier de programmation...). Un échange d'expérience dans ces contextes variés sera donc stimulant avec la commune en amont du travail. Le degré de participation envisagé pourra y être affiné au regard du planning à respecter de dépôt du permis fin 2024. Ce partage d'expériences permettra de préparer les workshops à venir.

Création d'un groupe d'acteurs concernés.

Afin d'assurer le suivi du processus de participation il est nécessaire de constituer un groupe d'acteurs qui assureront le suivi dans les divers ateliers. Ces représentants seront les intercesseurs entre la commune, les auteurs de projets et les habitants. De même, il sera nécessaire qu'au sein de la commune et des bureaux d'études une personne assure un suivi et reste l'interlocuteur constant des acteurs locaux.

Implication du voisinage

Le futur équipement s'inscrit dans un contexte où de très nombreux acteurs locaux sont intéressés et mobilisés par les thématiques portées par le projet. Nous pensons aux écoles du quartier mais aussi aux voisins qui disposent aujourd'hui d'une vue sur un espace ouvert et aux comités de quartiers actifs dans cette partie d'Evere. Nous assurerons une communication élargie dans le quartier et les réseaux sociaux afin de s'assurer la bonne information et implication des acteurs concernés.

Définir les marges de manoeuvre

Nous envisageons l'introduction à la rencontre élargie aux acteurs du projet sur un mode où architectes, bureaux d'études, futurs usagers et cellule d'accompagnement mettent à plat leur champ de contraintes spécifiques. Pour les architectes il ne s'agit pas d'établir une communication idéalisée qui cherche à protéger le projet mais de permettre de saisir comment le projet s'est constitué petit à petit parmi d'autres alternatives en phase de concours. Ensuite, en toute transparence, quels sont ses éléments d'importance et quels sont également les éventuels sujets qui peuvent générer des fragilités. L'architecture est un domaine complexe pris dans des tensions normatives, financières, techniques qui ne sont pas intégralement maîtrisables. Il sera important que chacun soit conscient de ces enjeux pour pouvoir agir et suggérer en connaissance de cause. Il en sera de même quant aux champs d'espoir et de contraintes spécifiques aux usagers et des instances publiques. Chacun après cette première phase maîtrisera les informations lui permettant de disposer d'une vue globale des enjeux, marges et sujets de travail du futur projet. Sur cette base nous proposons d'organiser la récolte des suggestions et remarques en sous-groupe selon les thématiques proposées. Nous serons présents à 5 personnes afin de garantir l'animation de ces ateliers.

Production de documents d'interaction

En tant qu'architectes et bureaux d'études un rôle important dans le cadre d'un processus participatif est de donner accès au projet à l'aide des documents les plus clairs et compréhensibles. Nos bureaux considèrent les documents comme des outils devant permettre à tous de saisir les qualités spatiales du projet. L'architecte est celui qui dispose des compétences de donner à voir le projet avant sa réalisation. Ce "donner à voir" passe dans notre pratique par la production de maquettes réalistes qui par leur précision placent les enjeux architecturaux comme un enjeu commun. Les maquettes, de l'implantation jusqu'au détail, sont le médium partagé autour duquel se déroulent les ateliers participatifs. D'autres outils et dispositifs d'accompagnement, de collaboration et de communications sont définis selon les différentes phases du développement détaillés dans le planning.

Habiter le chantier

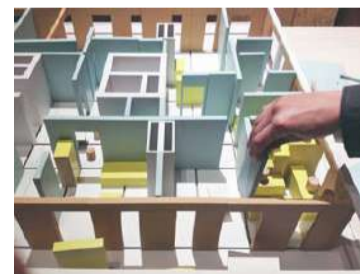
Nous suggérons d'ouvrir le chantier au voisinage. La phase de chantier est une étape importante à la fois pour s'approprier le projet mais également pour en saisir les enjeux techniques. Nous proposons donc d'aménager un lieu temporaire ou de phaser le chantier de manière à ce qu'un espace puisse servir de "maison du chantier" où les futurs usagers pourront dès le premier jour s'approprier le projet et continuer à le nourrir en cours de construction.

Accompagner l'emménagement

Il nous semble important de prévoir dans la mission de participation un temps pour apporter un soutien technique mais aussi pour apprendre de la manière dont les espaces seront appropriés par les différents usagers.

Plusieurs niveaux d'engagement

Les espaces extérieurs présentent un grand intérêt pour l'implication des usagers. Ils sont moins tenus par les exigences techniques et normatives. La toiture terrasse mais également l'aménagement du square peuvent donc être pensés avec un degré d'implication variable pouvant aller jusqu'à un chantier partiellement participatif. Selon le futur niveau d'engagement des habitants, les espaces extérieurs peuvent réclamer un minimum d'implication et d'entretien ou disposer d'aménagements stimulant la participation. Nous proposons d'accompagner le collectif dans cette démarche qui étendrait la participation à une implication directe des usagers sur la réalisation du projet.



Maquette interactives



Workshops



S'approprier le jardin



Dessin des usages



Verdurisation en chantier participatif

